

Position des Verts vaudois

S'appuyer sur les principes du développement durable pour répondre à la crise économique¹

La crise économique qui touche notre canton, certes à des degrés variables, doit être considérée comme une opportunité pour autant que notre économie soit réorientée à l'aune du développement durable. Pour que notre canton ne mette pas en œuvre un « plan de relance » synonyme de replâtrage, les Verts préconisent une série de mesures découlant de principes préalablement définis².

Principes de bases

Pour répondre à la crise économique des mesures anticycliques doivent être prises, d'une part pour ne pas laisser en marge une partie de la population, d'autre part pour favoriser une économie cohérente. Aussi, pour les Verts, un plan de relance implique une réorientation du fonctionnement de notre économie. Cette relance écologique doit – plus que jamais – reposer sur les trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. En d'autres termes, les Verts en appellent à une réorientation de notre économie qui ne se suffise pas d'investissements conjoncturels, voire d'investissements basés sur le profit à court terme. Il ne faut pas simplement vouloir dépenser de l'argent, mais avoir des perspectives. Aussi, un plan de transition économique doit déployer des effets multiplicateurs et durables.

Les mesures à prendre doivent encourager l'emploi, respecter l'environnement et contribuer à la réduction des discriminations. Elles doivent favoriser la solidarité et la qualité de vie, ce qui implique, d'une part, une redistribution des richesses et la préservation des ressources naturelles et, d'autre part, de ne pas légitimer un système basé sur la spéculation telle qu'engendrée par la logique de la capitalisation - qui nous a conduit à la crise financière que nous connaissons aujourd'hui³. Par ailleurs, notre canton ne doit pas miser uniquement sur le bâtiment, les infrastructures et le domaine de l'énergie (production matérielle), mais également sur les services (production immatérielle). En effet, ces derniers contribuent au dynamisme de notre économie et à la cohésion sociale. De plus, un soutien centré sur la production matérielle où la main d'œuvre masculine est surreprésentée reviendrait à agir au détriment des femmes qui sont, quant à elles, surreprésentées dans les services. Dans ce but d'équilibre, la priorité sera donnée à la formation, à la recherche et au tourisme. En outre, des mesures appropriées devront être apportées à la culture, à la production agricole locale ou au secteur financier.

Les pouvoirs publics étant les principaux acteurs d'une politique anticyclique, leur intervention est rendue nécessaire aussi bien pour maintenir le niveau d'activité de l'Etat que pour appuyer les entreprises et les organisations à but non lucratif. Prioritairement, l'Etat doit renforcer ce qui existe déjà, ou ce qui est en voie d'être réalisé, tout en étant inventif et en tenant compte des objectifs de notre Agenda 21 cantonal. Les institutions privées, comme la banque cantonale vaudoise, dont la part principale du capital est détenue par l'Etat, peuvent également jouer un rôle. Enfin, estimant que les prestations de l'Etat et le soutien à l'emploi sont prioritaires au regard de la crise économique, les Verts ne sont pas favorables à une baisse d'impôt. Ils préconisent par contre une fiscalité écologique et des mesures à l'encontre des effets de seuils.

En conclusion, les Verts demandent que la réorientation économique du canton de Vaud soit évaluée sous les trois axes du développement durable :

- Economique : garantir la création d'emplois et assurer aux investissements publics un effet multiplicateur et durable.
- Social : réduire les inégalités et renforcer la solidarité.
- Environnemental : préserver l'environnement et la qualité de vie.

¹ Synthèse faisant suite à différents échanges et pouvant être évolutive.

² Il conviendrait de compléter ce papier par des mesures à prendre face à notre système financier défaillant, qui contribue largement à fragiliser notre économie.

³ Il faudrait en tirer des conclusions et analyser le plan de la CPEV.



Sur la base de ces principes – sur les effets escomptés - les Verts perçoivent la crise économique comme une opportunité et préconisent les mesures de transition suivantes pour relancer et surtout réorienter notre économie.

Sur la base de ces principes – sur les effets escomptés – les Verts perçoivent la crise économique comme une opportunité de réorienter notre économie. Ils préconisent les mesures de transition suivantes :

Investir dans des infrastructures durables

Les investissements doivent financer en priorité des infrastructures favorables à l'emploi et à l'environnement. Dans ce sens, il faut prioritairement recourir aux **énergies renouvelables** et à l'**efficacité énergétique des bâtiments**. Non seulement le nucléaire ne crée pas de plus-value en termes d'emplois, mais il crée en sus des déchets hautement toxiques. Par ailleurs, il faut investir dans les énergies et les ressources renouvelables du canton, par exemple en mettant en œuvre le rapport « BoisEau » édité par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).

Les mesures anticycliques doivent aussi porter sur les **transports publics** et la **mobilité douce**. La dynamique actuelle visant à développer les transports d'agglomération – pour l'ensemble du canton – ne doit pas être stoppée et la quatrième voie CFF Lausanne-Renens doit être financée. De plus, sur le plan social, le canton doit contribuer à répondre à la crise du **logement**, tout en respectant le plan d'aménagement du territoire. Enfin, ce plan de relance devrait conduire à la **revitalisation de la Venoge et des cours d'eau en général**.

Garantir l'accès à une formation de qualité

Des mesures ciblées doivent renforcer notre système de formation et contribuer à améliorer les compétences individuelles. Elles doivent particulièrement s'adresser aux jeunes en fin de scolarité obligatoire, aux personnes sans formation - ou dont les compétences acquises restent insuffisantes pour trouver un emploi - aux femmes qui souhaitent reprendre une activité et aux personnes qui se retrouvent au chômage, subissant de plein fouet la crise.

Des formations pratiques devraient être offertes, en plus de cours théoriques, par le biais d'ateliers au sein des écoles professionnelles, voire des HES.

Développer la recherche

Les partenariats avec des institutions et des entreprises actives dans la recherche méritent d'être détaillés – que ce soit ceux qui sont d'ores et déjà en cours, ou ceux qui sont prévus. La collectivité publique doit, autant que l'économie privée, pouvoir miser sur la recherche et le développement. En particulier, les projets liés à la production d'énergie renouvelable, mais aussi à l'efficacité énergétique, à l'écologie industrielle, ne peuvent être développés qu'en relation avec une recherche fondamentale et appliquée. Aussi, investir dans la recherche, c'est créer des emplois et c'est investir pour demain.

Encourager la culture

Notre canton a aussi besoin de créativité et la culture, nous empêchant de rester fermés sur nous-mêmes, y contribue largement. Pourtant de nombreuses personnes travaillant dans ce domaine (davantage que pour le secteur de la finance) vivent souvent dans des conditions précaires. En soutenant financièrement la culture nous éviterons ainsi un accroissement du nombre de personnes au chômage au profit d'importantes répercussions économiques, notamment en faveur du tourisme.

Promouvoir un tourisme de qualité

Le tourisme est une branche importante de l'économie vaudoise. Alors que les premiers effets de la crise se font sentir dans ce domaine, le Canton doit encourager le développement du tourisme rural, en coopération avec le monde agricole, ainsi que la diversification de l'offre touristique de stations d'hiver menacées par le réchauffement climatique.

Développer l'éco-prêt

Des incitatifs financiers et des fonds destinés aux entreprises innovantes doivent être proposés afin de garantir une réelle réorientation de notre économie. La banque cantonale vaudoise pourrait, de façon similaire à son « prêt rénovation écologique » récemment introduit, accorder des éco-prêts à taux préférentiel aux entreprises désireuses de transformer leurs bâtiments ou leurs outils de production (machines) pour en améliorer l'efficacité énergétique ou réduire l'utilisation de ressources naturelles. Ces éco-prêts doivent aussi être accessibles au domaine de l'agriculture.

Favoriser une consommation responsable

Pour permettre une transition vers une économie durable, il convient de tenir compte de la raréfaction des ressources et du réchauffement climatique. Aussi, il n'y a pas lieu d'augmenter à court terme la masse globale du pouvoir d'achat et par conséquent l'utilisation des ressources et la production de déchets. Une relance par la consommation, contrairement à une réorientation des comportements, n'est pas adéquate. Dans ce but, il est nécessaire de favoriser l'**utilisation commune de biens**, à l'exemple du covoiturage, et de promouvoir l'**agriculture de proximité et de qualité biologique**.

Redistribuer le travail

L'emploi peut encore être développé dans de multiples secteurs. Toutefois, il convient de stimuler le travail à temps partiel afin de répartir le travail rémunéré et de limiter les conséquences liées au chômage et le recours à l'aide sociale. En outre, le temps partiel a pour avantage de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. En sus, le temps libéré contribuera à la responsabilité citoyenne et ainsi à développer des activités à but non lucratif dont la société a aussi besoin.

Financement

Au demeurant, la mise en place de cette réorientation implique une nécessaire analyse des outils institutionnels vaudois. La Constitution vaudoise précise en effet à l'article 163 §1 que la gestion des finances de l'Etat tend à atténuer les effets des cycles économiques. Paradoxalement, l'alinéa 2 du même article exige du Conseil d'Etat qu'avant de présenter tout projet de loi ou de décret entraînant des charges nouvelles, il s'assure de leur financement et propose, le cas échéant, les mesures fiscales ou compensatoires. Les Verts relèvent une contradiction fondamentale entre les deux alinéas de cet article. Comment pourra-t-on réorienter l'économie si le Conseil d'Etat actionne le frein de l'alinéa 2 ? Le gouvernement doit donc se déterminer sur le sens qu'il entend donner à cette norme et indiquer comment il l'interprète dans le cadre particulier des plans de relance.

Par ailleurs, les investissements consentis par le canton doivent pouvoir générer d'autres financements privés ou publics. En outre, il s'agit de relayer et de compléter les mesures financières déployées par la Confédération, par exemple en matière d'assainissement des bâtiments.

Le Conseil d'Etat doit également renoncer à accélérer la réduction de sa dette, proche des trois milliards et dont le montant est supportable. Sachant que 280 millions du bénéfice 2007 de l'Etat de Vaud ont été attribués au découvert et que le bénéfice pour l'année 2008 se rapprocherait du milliard, des marges de manœuvre sont de l'ordre du possible. Investir aujourd'hui, là où c'est nécessaire et pour le long terme, implique un coût moindre que les rattrapages. Par ailleurs, des investissements peuvent coûter moins que ce qu'ils rapportent. A titre d'exemple, un franc investit dans les crèches rapportent 4 francs à la collectivité.

Les résultats positifs de l'exercice 2008 de la BCV, rapportant 92 millions supplémentaires à l'Etat (deux fois plus que le montant inscrit à son budget), peuvent aussi contribuer, en l'occurrence en toute neutralité au niveau budgétaire, au plan de réorientation de notre économie.

Il s'agirait également de permettre au Fonds cantonal sur l'énergie de pouvoir pleinement fonctionner pour que les effets escomptés dans ce domaine puissent être déployés.

Lausanne, le 2 avril 2009